L'aide au travail scolaire et aux devoirs ; Les activités culturelles, artistiques et scientifiques ; Le travail avec les TICE ; Les activités sportives

académie Amiens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accompagnement éducatif, mode d'emploi !

Sommaire

Le mot du Recteur p 4
Les acteurs de l'accompagnement éducatif p 6
L'aide au travail scolaire et aux devoirs p 9
Les activités culturelles, artistiques et scientifiques p 12
Le travail avec les TICE p 16
Les activités sportives p 18
Des déclinaisons originales au sein de notre académie
- autour de la santé p 21
- initiatives en collège p 22
- expérience vécue en lycée p 24
- nouveauté : expérimentation en lycée professionnel p 24

Fiche projet p 26

Le mot du Recteur

« Mis en place avec succès dans l'académie durant l'année scolaire 2007-2008 dans les 37 collèges de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif est étendu à la rentrée 2008 aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et à l'ensemble des collèges de l'académie, au plus tard pour le 1er octobre 2008.

Ce dispositif est fortement plébiscité par les familles et par la communauté éducative, comme en témoignent la participation importante et les concrétisations originales. Près de 7170 élèves en ont bénéficié dans notre académie, soit 40,5% de l'ensemble des collégiens concernés. La participation a même dépassé le cadre fixé car d'autres établissements scolaires, séduits par l'initiative, ont souhaité proposer dès l'année dernière l'accompagnement éducatif à leurs élèves. Cette réussite est le succès de l'adhésion et de l'implication de tous les acteurs, équipes de direction, enseignants, intervenants, associations partenaires et Inspections académiques qui en portent la mise en oeuvre, sans oublier les familles et les enfants qui s'inscrivent dans cette démarche volontaire.

Entre le temps de l'école et celui de la famille, il s'agit d'une offre complémentaire proposant gratuitement aux élèves volontaires trois domaines d'activités : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle, avec, pour volonté première, que les élèves rentrent à la maison les devoirs faits. Une place privilégiée devra être réservée à la pratique des langues vivantes. En offrant à tous un cadre approprié pour faire leurs devoirs et pour recevoir, si nécessaire, une aide en cas de difficulté, l'accompagnement éducatif répond à notre engagement de garantir l'égalité des chances… car à la maison, les conditions de travail ne sont pas les mêmes pour tous. Dans le même esprit, des activités sportives et culturelles sont proposées pour permettre à chacun de trouver un bien-être physique et un enrichissement culturel, nécessaires à la construction de la personnalité. L'accompagnement éducatif consiste donc à donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens personnels de réussir leurs études et de s'épanouir.

Proposée sur la base du volontariat, cette aide ne peut être vraiment efficace que si elle obtient l'adhésion des familles. Que les parents soient convaincus de l'efficacité du dispositif et soutiennent les enfants dans leur démarche volontaire est une condition nécessaire à la réussite du dispositif. Pour être efficace, elle doit aussi être complète : il est ainsi demandé à chaque enfant de s'inscrire à la fois au soutien et aux activités sportives et culturelles. C'est dans cette perspective que doit se mettre en place l'accompagnement éducatif pour atteindre les objectifs visés : accompagner la construction de la personnalité de l'enfant dans sa globalité et, en premier lieu, favoriser sa réussite scolaire.

Ce document est un véritable mode d'emploi pour en accompagner la mise en oeuvre dans votre école ou dans votre collège. Vous y trouverez des recommandations, des pistes de déclinaison et des exemples concrets qui contribueront à la réussite du dispositif. L'échange de bonnes pratiques est bénéfique, et ce mode d'emploi, évolutif, pourra exposer vos concrétisations dans une prochaine édition.

L'accompagnement éducatif est une clef pour favoriser la réussite scolaire des élèves ; dans l'académie d'Amiens, réussissons ensemble cette initiative ! »

Ahmed CHARAÏ
Recteur de l'académie d'Amiens,
Chancelier des Universités

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ? QUOI ?
L'école ouvre ses portes après les cours afin de proposer une aide aux devoirs et aux leçons ou une pratique sportive, artistique et culturelle.

QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ? QUI ?
> Pour les **élèves volontaires**, toutes classes confondues, **de tous les collèges et des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.**
> Par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs…

QUAND ? QUAND ? QUAND ? QUAND ? QUAND ? QUAND ?QUAND ? QUAND ? QUAND ?
Cet accompagnement est organisé **tout au long de l'année.** La durée indicative est de deux heures, en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.

COMMENT ? COMMENT ? COMMENT ? COMMENT ? COMMENT ? COMMENT ? COMMENT ?
> aide aux devoirs et aux leçons
> pratique sportive
> pratique artistique et culturelle
> pratique informatique, multimédia et documentaire
> pratique des langues vivantes.

POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ? POURQUOI ?
Favoriser la réussite de tous.

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

L'équipe de direction

Elle est le **pilote** du dispositif. Elle **recrute les intervenants volontaires** de l'accompagnement éducatif, veille à la composition des groupes d'élèves ainsi qu'à la cohérence de l'organisation des activités proposées aux élèves : études dirigées, études surveillées, travail en atelier par petits groupes, activités sportives et culturelles.
Elle assure un **rôle d'impulsion** et de **mise en cohérence** de ce nouveau dispositif avec ceux déjà offerts aux élèves dans le temps scolaire.
L'équipe de direction est l'**interlocuteur privilégié des familles**, en particulier pour leur communiquer toutes les informations nécessaires concernant les possibilités d'accompagnement éducatif et l'inscription de leurs enfants.

Les enseignants

Ils constituent les **principaux intervenants** du dispositif mis en place par l'établissement après les cours. Impliqués **sur la base du volontariat**, ils définissent, en concertation avec l'équipe de direction et en fonction des besoins des élèves volontaires, le cadre et le contenu de leur intervention : études dirigées, ateliers thématiques, activités sportives et culturelles. Ils conçoivent leur travail **en liaison avec les enseignants de l'école ou les professeurs principaux des élèves concernés.** C'est par le biais de ce dialogue que peut s'envisager l'**évaluation** des progrès de l'élève. Les **documentalistes** ainsi que les **responsables des espaces multimédias** contribuent à la mise à disposition de ces ressources, clefs de l'accompagnement éducatif.

Les personnels non-enseignants

Conseillers principaux d'éducation, conseiller(e)s d'orientation, assistantes sociales, infirmier(e)s, assistants d'éducation…
Leur fonction et leur rôle au sein de l'établissement les mettent en contact permanent avec les élèves dans un espace hors de la classe. Etant ainsi informés de la situation particulière des familles, ils ont des moyens autres que les enseignants pour identifier les élèves aux besoins prioritaires d'accompagnement. Ils peuvent, par le dialogue, encourager ces élèves à s'inscrire et à être assidus aux activités proposées. Ils peuvent aussi entrer plus facilement en contact avec les familles. En relation régulière avec les intervenants, ils contribuent à favoriser les liens nécessaires à une mise en oeuvre efficace de l'accompagnement des élèves concernés.

Les accompagnateurs - intervenants extérieurs à l'Éducation nationale

Ils accomplissent leur travail d'encadrement **sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique du 1er degré ou du chef d'établissement**. Ils agissent en concertation avec les personnels de l'établissement.

Leur tâche exige des compétences fondées sur l'expérience et sur une bonne connaissance du fonctionnement de la scolarité, ainsi qu'un sens développé de la relation, tant avec les enfants et les jeunes qu'avec leur famille.

Les intervenants extérieurs des milieux culturels, artistiques et scientifiques

Ils **ne se substituent pas aux professeurs** mais apportent leur expérience, leur savoir-faire et éclairent ainsi d'un autre regard le travail fait en cours. Bien entendu, il est indispensable de s'assurer de la **qualité et de la pertinence du partenariat** (structures culturelles, associations, …).

Un réseau important de structures, partenaires de l'Éducation nationale ou des collectivités territoriales, existe.

Il est recommandé de s'adresser prioritairement à ces structures ou de s'assurer, auprès d'un des services de l'Education nationale concernés, de la validité du partenariat envisagé.

Pour plus d'infos

- *Rectorat, Délégation académique à l'action culturelle*
  Tél. 03 22 82 39 42 / ce.daac@ac-amiens.fr
- *Inspections académiques (cellules pédagogiques de chaque IA)*
  Aisne Tél. 03 23 26 22 00
  Oise Tél. 03 44 06 45 00
  Somme Tél. 03 22 71 25 00

- *Les professeurs des services éducatifs en institutions culturelles sont également des interlocuteurs privilégiés et compétents pour la mise en place de projets. Liste disponible sur le site académique : http://pedagogie.ac-amiens.fr/action-culturelle/*

Les parents

Informés par le directeur d'école ou le chef d'établissement de l'intérêt des possibilités offertes par l'accompagnement éducatif, ils **soutiennent la motivation de leurs enfants** à participer aux activités proposées et les aident à respecter, pendant toute l'année scolaire, l'engagement d'assiduité pris lors de l'inscription.
L'accompagnement éducatif offre aux parents un **espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation avec l'établissement scolaire** pour une meilleure implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les élèves

Après la fin des cours, ce dispositif leur offre à la fois la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'exercer des activités sportives, culturelles ou artistiques. **Ces activités les aideront à mieux réussir leur scolarité et à s'épanouir dans leur vie**. Une fois les élèves inscrits, ils **s'engagent à suivre les activités proposées** par période de référence selon les modalités mises en place dans l'école ou dans l'établissement.

Quel que soit le type d'activités choisi, il est demandé à tous les élèves d'être volontaires, assidus et persévérants, conditions indispensables pour que le soutien améliore **les résultats en classe. L'intérêt manifesté par les familles** ne peut qu'aider cet investissement des enfants.

Les responsabilités de chacun

Les directeurs d'école ou les chefs d'établissement restent responsables des élèves et sont encouragés à mettre en place un contrôle des présences des inscrits. Un volet accompagnement éducatif dans le carnet de liaison pourrait être prévu à cet effet ou un registre des présences serait à instaurer.

La réussite de l'accompagnement n'est possible qu'avec la volonté des élèves et de leurs parents de s'impliquer dans cette démarche, associée à l'envie des enseignants et des différents intervenants de faire progresser chaque enfant.

L'AIDE AU TRAVAIL SCOLAIRE OU AUX DEVOIRS

Complémentaire aux dispositifs d'aide individualisée des premier et second degrés, l'aide au travail scolaire ou aux devoirs se situe dans un temps extra-scolaire et ne consiste en aucun cas à refaire les cours après les cours.
Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, l'aide vise à favoriser l'appropriation des contenus et des méthodes découverts en classe. Le rappel des contenus se fera au fur et à mesure que se présenteront les obstacles, comme si l'élève était seul devant son livre ou son cahier. A noter que l'aide méthodologique est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits.
Ce volet constitue une priorité pour notre académie.

POUR QUELS ÉLÈVES ?

> Dans les écoles élémentaires, pour **tous les élèves volontaires de l'éducation prioritaire**.
> Dans le second degré, pour tous les **collégiens volontaires**.

Cet accompagnement ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une **opportunité pour travailler après la classe dans les meilleures conditions** et **pour bénéficier de ressources** qui ne sont pas disponibles à la maison. Il est recommandé pour tous les élèves ne disposant pas de conditions de travail optimales à la maison ou rencontrant des difficultés ponctuelles dans l'organisation ou la réalisation du travail demandé.

Une attention plus particulière sera portée aux **élèves fragiles ou en difficulté**. Les ruptures dues aux changements d'établissement et aux méthodes pratiquées encourageront les équipes à être plus vigilantes auprès des CP et des 6e.

L'aide s'adresse aussi **aux bons élèves qui souhaiteraient approfondir leurs connaissances**. Ce « supplément » de ressources et de possibilités de travail doit permettre à tous nos élèves de parvenir à acquérir un maximum de compétences, et doit aider les élèves de 3e en particulier à opter pour une orientation qu'ils n'auraient pas envisagée.

QUELS TYPES D'AIDE EST-IL SOUHAITABLE DE FAVORISER ?

Renforcer la méthodologie des élèves

Celle-ci permettra par ailleurs de développer l'autonomie et l'initiative des élèves.

> Recherches documentaires, manipulation de dictionnaires ou d'encyclopédies
> Repérage de la structure d'un manuel scolaire et aide à sa manipulation
> Manipulation de dictionnaires variés et spécifiques (dictionnaire de synonymes par exemple). Ce travail concerne, en particulier, les élèves soucieux d'approfondir leur travail
> D'autres activités peuvent être mises en place : Atelier lecture / Atelier scientifique / Projet transversal / Pratique des langues vivantes

Développer le savoir-être de l'élève

On peut envisager de mettre en place des ateliers spécifiques par petits groupes de cinq élèves environ. Ils doivent permettre d'améliorer des pratiques ou des méthodes dont la maîtrise est indispensable pour l'assimilation des connaissances.

> La tenue et le rangement du classeur ou du cahier.
> La tenue du cahier de textes de l'élève : par exemple, en comparaison avec celui de la classe.
> Des exercices de graphie : tenue du stylo, formation des lettres, écriture sur la ligne.
> L'entraînement à la lecture à voix haute, dans le cadre d'un travail préparatoire ou de vérification de la compréhension d'un texte.
> L'aide à la mémorisation d'une leçon : travail autour des différents types de mémoire de l'élève -visuelle ou auditive-, repérage des éléments importants, apprentissage, restitution.

Encourager la compréhension, l'assimilation et le réinvestissement des contenus

> À partir d'une copie, analyse de l'erreur tout en reprenant le cheminement qui a conduit l'élève à se tromper : travail sur des erreurs orthographiques, lexicales ou syntaxiques dans le cadre d'un exercice spécifique (dictée ou autres productions écrites).

> Lecture des annotations et des conseils prodigués par le professeur : vérification, avec l'élève, de sa compréhension des remarques du professeur et élaboration de stratégies pour améliorer le travail en fonction de ces consignes.

> Aide à la lecture cursive
- faire parler l'élève de sa lecture : de quoi parle son livre ? Où se passe l'histoire ? Quels sont les personnages ? Quelles émotions sa lecture a-t-elle suscitées en lui ?…
- faire écrire l'élève sur sa lecture : quels sont, d'après lui, les mots-clés du livre, les thèmes abordés ? Qu'est-ce qui lui plaît, ou non ?
- lui proposer des méthodes de lecture : utilisation de post-it, rédaction d'un journal de lecture, carnet de bord personnel où l'élève inscrit, au fil des pages, ce que lui inspire sa lecture.

> Aide à la rédaction sous ses formes variées et, en particulier, travaux de réécriture, soit pour améliorer un brouillon, soit pour corriger des fautes ou des maladresses d'expression signalées sur la copie par le professeur, en choisissant de faire réécrire un court passage.

Favoriser l'expression orale et écrite

Une vigilance toute particulière devra être apportée à **la qualité de l'expression orale ou écrite**, quels que soient les niveaux d'enseignement ou les intervenants de l'accompagnement éducatif. La qualité de l'expression, en effet, se retrouve dans la rédaction de tous les travaux (devoir ou exercice de maths, d'histoire géo, de sciences…). L'expression orale peut être travaillée lors de la restitution des leçons.

LES ACTIVITÉS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES

L'accompagnement éducatif doit permettre à chacun de trouver l'enrichissement culturel nécessaire à la construction de sa personnalité. Il s'agit donc de « donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens personnels de réussir leur scolarité et de s'épanouir ». Le volet culturel de l'accompagnement éducatif vient enrichir ou renouveler des partenariats déjà existants. Aussi, des pratiques habituellement réservées à quelques-uns pourront être proposées à un plus grand nombre d'élèves, volontaires et motivés.

RECOMMANDATIONS

Les activités culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif doivent éviter de se dérouler hors de tout contexte ou hors de l'acquisition du socle commun de compétences. En effet, il semble important que puissent s'établir, autant que possible, **des passerelles** entre le temps pédagogique des cours et le hors temps scolaire, entre les projets culturels existants et ceux de l'accompagnement éducatif. Cette recommandation n'est pas en contradiction avec la volonté de mettre en place **des pratiques innovantes et originales**.

La circulaire sur l'accompagnement éducatif précise que ce sont « **tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture** » qui sont à envisager. Par conséquent, tout ce qui concerne le spectacle vivant, le cinéma, la musique, les problématiques liées aux droits de l'homme, l'écriture, l'architecture, le domaine scientifique, le développement durable ou les jeux de l'esprit peut trouver sa place dans ce dispositif. Parallèlement, il apparaît important aussi de favoriser **des projets pluridisciplinaires** qui croisent les arts et les regards, comme par exemple : architecture et photo, arts visuels et sciences, théâtre et écriture. La durée des projets est variable. Si certains se déroulent sur l'ensemble de l'année scolaire, d'autres peuvent être plus ponctuels.

Pour donner à ce dispositif l'audience qu'il mérite, il conviendra d'envisager l'organisation de **temps forts pour valoriser les actions entreprises** en les portant à la connaissance de tous.

QUELS PARTENARIATS ?

L'accompagnement éducatif est mis en oeuvre prioritairement par les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale.

Pour le volet culturel, ce temps peut être un moment privilégié où les **professeurs partagent** avec les élèves **des compétences** artistiques autres que celles proposées en cours. Mais les pratiques culturelles sont aussi propices **au travail en partenariat** avec des artistes, des professionnels de la culture, des chercheurs ou des scientifiques. C'est en croisant ces différentes expériences que les élèves affinent leur jugement, développent leur esprit critique, leur sensibilité et leur créativité. Le contact direct avec des partenaires extérieurs permet aussi la rencontre avec la **création contemporaine** et, sur un autre plan, la **connaissance de métiers** spécifiques liés aux arts et à la culture.

Pour l'horaire de 16/18 h, il est souhaitable de privilégier un **partenariat de proximité**. Des déplacements ainsi limités favorisent la connaissance des ressources patrimoniales et culturelles proches. D'autre part, fréquenter des lieux culturels du voisinage peut faire naître chez les élèves des réflexes de "visiteurs", de "spectateurs" qui les inciteront peut-être à revenir d'eux-mêmes.

Il est recommandé que les associations partenaires de l'Éducation nationale sollicitent un agrément auprès du rectorat (DETOS—division des établissements et de l'organisation scolaire - Tél. 03 22 82 38 40).

QUELQUES THÈMES ENVISAGEABLES ...

> La presse

Avec l'appui du **CLEMI académique**, les professeurs peuvent organiser des activités autour de la presse ou de la radio, en partenariat avec des journalistes, des reporters ...

> Les mathématiques et les sciences

Pour donner le goût des filières scientifiques, il est possible de développer des projets autour des mathématiques et des sciences : prolongement des ateliers scientifiques et techniques (AST), jeux sur les mathématiques, projets autour de l'astronomie, activités autour de jeux de l'esprit (les échecs...).

> Le développement durable

L'éducation au développement durable étant une priorité nationale et académique, les professeurs peuvent proposer des projets autour de la ville durable, des ressources en eau ou en énergie, de l'aménagement du territoire…

Vous trouverez des pistes et des ressources pour mettre en place des activités artistiques, culturelles et scientifiques à la fin de ce mode d'emploi et sur les sites suivants :

http://pedagogie.ac-amiens.fr/action-culturelle/

http://www.education.arts.culture.fr

http://crdp.ac-amiens.fr/ressources-culture/

http://pedagogie.ac-amiens.fr/portail/inspecteurs/dev_durable/

http://pedagogie.ac-amiens.fr/cst/

http://crdp.ac-amiens.fr/edd2/

…

LE TRAVAIL AVEC LES TICE

Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement

L'accompagnement éducatif favorise l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permet l'utilisation des outils numériques. L'ensemble des ressources de l'école et de l'établissement est à mobiliser, notamment la bibliothèque-centre documentaire (BCD) ou le centre de documentation et d'information (CDI). L'accès des écoliers au CDI du collège de secteur peut être organisé dans le cadre d'un travail en réseau.

USAGE DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL (ENT)

Les possibilités offertes par les ENT permettent de fournir à chaque élève et à chaque acteur de la communauté éducative un espace sécurisé d'échanges et d'accès à des ressources pédagogiques en ligne.

Pour chaque équipe, il est alors possible de :
> communiquer par la messagerie électronique ;
> partager des documents et des devoirs ;
> donner, recevoir, corriger des travaux à distance ;
> définir les ressources numériques mises à la disposition de chaque élève ;
> favoriser une relation régulière entre les intervenants conduisant des activités, les familles et les élèves.

Cet outil permet d'individualiser le suivi et le soutien donnés à chaque élève.

Le déploiement de l'ENT à tous les établissements de l'académie grâce aux collectivités territoriales devrait permettre de tisser des liens solides et continus entre tous les acteurs.

USAGE DES TICE

En ce qui concerne la méthodologie, la recherche documentaire peut être effectuée sur des dictionnaires avec des renvois analogiques en hypertexte ou sur des encyclopédies en ligne. Pour les plus curieux, ceux qui cherchent à approfondir leurs recherches, les TICE représentent également une aide immédiate et infinie. Cependant, il reste nécessaire d'entraîner l'élève, quel que soit son âge, à identifier la ressource pertinente pour l'utiliser dans un esprit critique et raisonné.

Sur les aspects plus scolaires, l'écriture de textes peut déboucher sur des situations motivantes d'échange, de collaboration et de publication en ligne. L'informatique devient alors un outil de création et de remédiation. En mathématiques ou en sciences, beaucoup d'applications existent et ont déjà fait la preuve de leur intérêt pédagogique. En classe de 3e, palier d'orientation, une meilleure connaissance des métiers et des parcours de formation est favorisée par l'accès à des ressources en ligne de type « Planète Métiers Picardie ».

Dans le domaine culturel, les TICE ne peuvent prétendre remplacer une solide initiation, mais peuvent la compléter ou en donner le goût. Beaucoup de musées proposent sur leur site un catalogue de leurs collections. Ces catalogues permettent d'accéder aux reproductions des tableaux, souvent dans des formats de bonne qualité, et apportent des renseignements pratiques sur l'oeuvre.

D'un point de vue relationnel, les TICE favorisent la communication et les échanges entre un élève et un tuteur éloigné. La communication peut être établie de façon synchrone et proposer des échanges voix/texte/image grâce à Internet. Ces dispositifs permettent alors au tuteur et au tutoré de travailler ensemble sur un même support.

Communiquer, échanger, partager, apprendre autrement, les TICE offrent des possibilités multiples et variées. Elles n'ont qu'une prétention : soutenir l'élève et favoriser son autonomie dans la consolidation des apprentissages.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

À travers le sport, l'accompagnement éducatif doit permettre à tous les élèves de construire leur personnalité et favoriser ainsi une meilleure réussite scolaire. Le sport est l'un des trois pôles de l'accompagnement éducatif. Il est complémentaire des deux autres pôles et s'inscrit dans le projet d'accompagnement éducatif de l'école et du collège.
Ce dispositif participe aux projets d'école ou d'établissement, en liaison avec les autres projets.

RECOMMANDATIONS

Le volet sportif de l'accompagnement éducatif **ne se substitue pas aux pratiques sportives déjà existantes** dans les écoles et les collèges :
- l'Éducation Physique et Sportive (EPS), discipline d'enseignement avec ses programmes,
- **l'association USEP pour les écoles élémentaires,**
- **l'association sportive dans le cadre de l'UNSS**, avec des objectifs de compétition, d'animation et de formation pour les collèges,
- **les dispositifs d'accompagnement scolaire sur le pôle sportif** mis en oeuvre :
  . dans le cadre de la politique de la ville, du dispositif « École ouverte » et des offres du monde associatif
  . dans le cadre de la politique académique de formation : les sections sportives scolaires

Les activités sportives proposées doivent s'inscrire dans une logique de projet qui tienne compte du socle commun de connaissances et de compétences.

Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui sont directement liés au travail scolaire. Les enseignants d'EPS peuvent identifier un public, aller au devant des élèves qui sont le plus en difficulté afin que ces derniers tirent profit de l'accompagnement éducatif. Cela peut concerner les élèves d'un milieu social modeste ou mal à l'aise dans leur rapport au corps (santé, élèves handicapés, surpoids, obésité, accès des filles aux pratiques sportives,...).

Dans une logique d'éducation, un **programme d'activités sportives réfléchi et équilibré** doit être proposé aux élèves en fin de journée. Il ne doit pas être redondant avec les activités du jour. Il offre une ouverture en matière de pratique sportive.

QUELS INTERVENANTS ?

Ce dispositif concerne **les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS qui s'engageraient au-delà de leurs obligations de service** dans cette mission. Les activités se déroulent dans les locaux scolaires, mais certaines d'entre elles peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'établissement, afin de bénéficier des structures locales existantes. Le projet éducatif doit alors clairement définir les règles de fonctionnement hors établissement. Il est souhaitable que l'enseignant d'EPS soit professeur-référent-sport du chef d'établissement. A l'école élémentaire, les enseignants de l'association USEP seront à privilégier.
Les autres animateurs sportifs doivent être détenteurs d'un brevet d'État dans l'activité ou d'une licence STAPS. Tout autre animateur ne peut intervenir que sous l'autorité et en présence de l'une ou l'autre de ces personnes diplômées. Les conventions doivent être établies avec des associations reconnues, en évitant les conventions avec des personnes à titre individuel.

QUELS PARTENARIATS ?

L'association sportive et l'association USEP sont incontournables, elles sont reconnues comme un élément-clé de la réussite des élèves. Le volet sportif de l'accompagnement éducatif, en s'adossant au projet de l'association sportive, peut proposer des actions de nature différente, à un public scolaire qui ne fréquente pas le cadre associatif.

Des activités sportives peuvent se mettre en place grâce aux associations locales par convention. Ce partenariat doit être réfléchi et s'inscrire, sous la responsabilité du chef d'établissement, dans le projet d'établissement. La direction départementale de la jeunesse et des sports, le comité départemental olympique du sport et les offices municipaux des sports sont des partenaires privilégiés.

Quelques pistes envisageables

> Pratiquer une activité nouvelle (tennis, escalade, boxe française, trampoline, base-ball, rugby flag…)
> Améliorer l'estime de soi, acquérir une connaissance plus approfondie du corps humain (objectifs santé, lutte contre le surpoids, musculation, fitness…).
> Savoir nager (soutien natation, approche ludique…)
> Prendre en charge un projet (sortie « événement sportif » pris en charge complètement par les élèves…)
> Créer des conditions plus favorables pour apprendre : se concentrer (tir à l'arc), respecter l'autre (boxe française)
> Travailler sur l'expression orale et corporelle (théâtre dansé)
> Faire découvrir certains sports rares que l'élève ne pourrait pas aborder en EPS ou à l'AS, en profitant du petit nombre de participants.
> Faire découvrir une activité en lien avec l'Association Sportive du collège ou la Section Sportive Scolaire avant de prendre une licence sportive et de s'engager dans une pratique compétitive.
> Permettre la pratique d'un sport à des élèves handicapés qui ne pourraient vivre cette activité en EPS (profiter du petit nombre d'élèves).
> Proposer des activités attrayantes pour les élèves et leur permettre ainsi de s'investir dans un projet d'abord sportif ou de loisir, pour viser ensuite un projet scolaire.
> Faire du 16/18h un champ d'expériences où l'enseignant a les moyens d'une pratique innovante et originale, avec des élèves volontaires.

Vous trouverez des pistes et des ressources pour mettre en place des activités sportives à la fin de ce mode d'emploi et sur les sites suivants :
http://pedagogie.ac-amiens.fr/eps/
http://www2.educnet.education.fr/sections/eps/animation/sites-interl/

Sans oublier les sites des circonscriptions, consultables depuis les sites des Inspections académiques :
www.ac-amiens.fr/inspections/80/
www.ac-amiens.fr/inspections/60/
www.ac-amiens.fr/inspections/02/

Des déclinaisons originales au sein de notre académie

L'accompagnement éducatif doit aussi être un moyen pour l'académie d'Amiens de remédier à certaines de ses difficultés, à savoir :
- des résultats trop souvent inférieurs à la moyenne nationale ;
- une situation sanitaire des jeunes insatisfaisante ;
- un taux de sorties sans qualification qui doit nous conduire à apporter une attention particulière à l'enseignement professionnel.
C'est pourquoi des initiatives ont été prises dans ces domaines : un volet santé a été engagé dans l'académie, particulièrement grâce au partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme (CPAM). Il faut également relever les expériences pertinentes déjà menées dans certains lycées de l'académie, qu'il est possible de développer sur les moyens propres de l'établissement. Dans l'académie d'Amiens, les lycées professionnels sont aussi invités à expérimenter le dispositif d'accompagnement éducatif.

Les actions ciblées autour de la santé

Certaines actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) peuvent s'inscrire dans l'accompagnement éducatif, notamment les formations aux premiers secours en complément des programmes d'enseignement. Ces actions de prévention ne doivent pas se substituer au travail mis en place dans les classes.

Pour plus d'infos : Direction de la Santé, de la Prévention des conduites à risques et du Handicap — Corinne MAINCENT, Infirmière conseillère technique du Recteur—Tél. 03 22 82 39 40 /ce.dsph@ac-amiens.fr

Une expérience menée dans les établissements en Education Prioritaire de la Somme a permis de mener pour l'année 2007-2008 une action sanitaire novatrice ayant pour objectif de faire adopter aux élèves une démarche autonome et responsable par rapport à leur santé en partenariat avec la CPAM de la Somme. Cette expérience sera reconduite pour l'année 2008-2009 dans les mêmes établissements avec la volonté d'y associer les établissements ruraux les plus isolés de la Somme.

Pour plus d'infos
Direction de la Santé, de la Prévention des conduites à risques et du Handicap — Docteur Reimeringer, Tél. 03 22 82 39 40 /ce.dsph@ac-amiens.fr

Le secrétariat de la santé scolaire de l'Inspection académique de la Somme— Docteur Routhier, Tél. 03 22 71 25 10 / ce.ssco80@ac-amiens.fr

QUELQUES INITIATIVES EN COLLÈGE MISES EN PLACE EN 2007-2008

Organisation générale

• Une organisation originale dans un RAR urbain

Les familles sont invitées à inscrire leur enfant obligatoirement à 50 % dans l'aide aux devoirs et aux leçons dans la semaine. Les adultes encadrants veillent à ce que ces 50 % soient respectés par les élèves. Tous les niveaux sont concernés. Le complément est proposé ensuite dans le cadre des activités sportives (tennis, ping-pong, badminton, hand-ball, acrogym) ou culturelles (activités scientifiques, musique, théâtre).

• Utilisation maximale des transports scolaires existants dans un RRS de secteur rural

Le dispositif d'aide aux devoirs est organisé en fonction des transports scolaires existants. Trois plages horaires sont proposées :

- tous les soirs de la semaine de 16h à 17h
- le mercredi matin de 8h30 à 11h30
- le mardi soir, de 17h à 19h, (transport existant pour l'association sportive des élèves de 4e-3e)

Pour les élèves concernés par ce dispositif (majoritairement des 3e), quatre adultes interviennent : la C.P.E. pour une aide à l'organisation en 4e-3e et des professeurs de disciplines variées pour les 3e (aide au travail à la maison).

Aide aux devoirs

• Différents types d'aide aux devoirs proposés au sein d'un même établissement RAR

- Aide aux devoirs pour toutes matières et tous niveaux (deux professeurs avec deux groupes)
- Aide aux devoirs aux élèves en très grande difficulté scolaire
- Organisation, méthodologie et aide aux devoirs pour les 3e
- Préparation à la seconde en mathématiques et en physique

Les TICE dans l'aide aux devoirs

• L'aide par les TICE dans un secteur de collège rural

L'aide aux devoirs est mise en place pour les élèves de 6e dans les écoles primaires du secteur. Avec l'aide financière du Conseil Général, l'accompagnement est ciblé sur les TICE afin de lutter contre la fracture numérique, sociale et culturelle. Les intervenants sont des professeurs des écoles volontaires et formés, accompagnés parfois d'assistants pédagogiques. Les parents sont associés à la démarche. Ils peuvent participer à une ou deux séances.

Volet culturel

• Des activités culturelles en lien avec les partenaires

Une palette d'activités culturelles est proposée avec des intervenants divers : Théâtre : 2h avec un comédien / Chant : 1h avec un animateur du Centre Social / Sculpture : 1h avec un professeur de l'atelier menuiserie de la SEGPA / Lecture : 1h avec la documentaliste / Échecs : 1h avec un animateur du Centre Social / Environnement : 1h avec le professeur de SVT. L'engagement dans ces activités se fait sur l'année scolaire ; un contrôle des présences est organisé systématiquement.

• Valorisation des activités de l'accompagnement éducatif lors d'un temps fort

Un collège propose de regrouper les productions réalisées tout au long de l'année dans les ateliers de l'accompagnement éducatif (calligraphie, poésie, …) lors d'une exposition organisée durant la fête du collège.

Volet sportif/santé

• Des ateliers santé mis en place

- Une action de sensibilisation à la santé a été proposée aux élèves d'un établissement rural. Douze élèves sur les vingt sensibilisés ont été volontaires (avec leurs parents) pour participer au bilan de santé à la CPAM d'Amiens, en liaison avec la médecine scolaire du collège.

- Des professeurs d'EPS d'un autre établissement proposent des actions dans le cadre du CESC, composante forte de la dynamique du collège. Le constat du surpoids des élèves a engagé les enseignants à proposer dans le cadre de l'accompagnement éducatif, des activités inspirées du fitness ou de l'aérobic, à raison d'une heure trente par semaine.

Expérience vécue en lycée

L'expérience d'un accompagnement éducatif en direction des élèves de seconde a été mise en place à la rentré 2007. Ce dispositif, par nature souple et évolutif, a permis de proposer une aide personnalisée à tous les élèves de seconde, à raison de deux fois par semaine durant 4 semaines maximum.

Déroulement

Suite à des tests d'auto-évaluation proposés à tous les élèves de seconde, une feuille de parcours est proposée aux élèves ayant besoin d'un accompagnement et étant volontaires pour améliorer leurs performances personnelles. Cette fiche accompagne l'élève durant les 4 semaines d'aide.

Poursuite du dispositif

Un bilan est effectué avec le professeur « tuteur » de l'élève (le professeur principal ou un autre enseignant de la classe).
Plusieurs cas de figure apparaissent :
- l'élève poursuit le travail sur le point qui fait difficulté,
- l'élève passe à une autre activité de consolidation car le point travaillé est acquis,
- l'élève quitte le dispositif : ses connaissances et savoir-faire sont suffisants pour qu'il travaille désormais efficacement de façon autonome.

Seuls les élèves ayant des difficultés matérielles à travailler chez eux sont accueillis toute l'année. Le dispositif n'a de valeur que si l'élève se sent responsable de lui-même et qu'il décide de se prendre en main.

Bilan : 55 % des élèves en difficulté ont vu leurs résultats scolaires du second trimestre progresser.

Nouveauté 2008 : Expérimentation dans les lycées professionnels

L'aide aux devoirs et aux leçons en seconde professionnelle

Elle est à organiser en complément de l'enseignement modulaire prévu à l'emploi du temps hebdomadaire. Il s'agit de proposer aux élèves de seconde un temps spécifique pour apprendre leurs leçons, pour réaliser, au moins partiellement, les devoirs à effectuer à la maison ou pour approfondir le travail de classe : organisation des cahiers d'apprentissage ; organisation du travail personnel au regard des contraintes ; suivi des évaluations pour construire des stratégies d'apprentissage… Ce temps peut aussi être consacré à la préparation d'un projet pluridisciplinaire, à la recherche documentaire dans le cadre d'une préparation à un exposé ou d'une intervention orale… Il peut aussi être le moyen de parfaire la pratique orale des langues vivantes via les nouvelles technologies. L'encadrement par des enseignants ou les documentalistes est à privilégier.

La pratique artistique et culturelle en seconde professionnelle

Tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager : histoire des techniques, architecture, arts visuels, musique (musiques actuelles, création…), théâtre, atelier d'écriture, arts du goût, ateliers scientifiques… Des professeurs ou intervenants seront à solliciter.

Quelques pistes culturelles envisageables…

> Des ateliers professionnels animés par des "Meilleurs Ouvriers de France", des lauréats de concours professionnels. Des professionnels locaux sont aussi à envisager pour parfaire l'image du métier retenu ;

> Des ateliers « théâtre » ou « d'écriture » afin d'enrichir le vocabulaire, de mieux mémoriser, de révéler des aptitudes nouvelles… au service des enseignements hebdomadaires ;

> Des ateliers « scientifiques » pour expérimenter de nouveaux goûts et saveurs …

> La préparation du brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA). Elle s'adresse à des jeunes de 13 à 21 ans dont l'objet est de découvrir le monde de l'aéronautique et de l'espace. La préparation se fait sur le temps libre du jeune, encadré par les enseignants diplômés d'un CAEA (certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique). Cette formation, élargissant la culture scientifique et technique du jeune, peut être proposée en parallèle à la préparation d'un autre métier.

L'esprit d'entreprendre à développer, au travers de rencontres de jeunes créateurs d'entreprise ou de jeunes salariés prêts à reprendre l'entreprise de leur employeur. *Pour plus d'infos : Direction des Parcours de Formation et de l'Environnement Scolaire (DPFES), Tél. 03 22 82 39 44 / ce.dpfes@ac-amiens.fr*

Pour plus d'infos : Délégation académique aux enseignements techniques (DAET) - Tél. 03 22 82 39 05 / ce.daet@ac-amiens.fr

Fiche projet

Intitulé de l'action

Objectifs

Description de l'action

Activités envisagées

Emploi du temps, horaires

Animateurs, partenaires, intervenants

Besoins matériels

Évaluation

CE GUIDE ACADÉMIQUE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR :

- le Rectorat d'Amiens
- l'Inspection Académique de la Somme
- l'Inspection Académique de l'Oise
- l'Inspection Académique de l'Aisne
- le Conseiller du recteur pour le premier degré
- la Délégation Académique à l'Action Culturelle
- les Corps d'Inspection
- la Direction de l'Egalité des Chances et l'Education Prioritaire
- les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement
- la Délégation Académique aux Enseignements Techniques
- la Direction de la Santé, de la Prévention des Conduites à Risques et du Handicap
- avec la contribution de l'académie de Créteil

L'aide au travail scolaire et aux devoirs ; Les activités culturelles, artistiques et scientifiques ; Le travail avec les TICE ; Les activités sportives

Pour plus d'informations :

Inspection académique de l'Aisne - Tél. 03 23 26 22 00 - ce.ia02@ac-amiens.fr
Inspection académique de l'Oise - Tél. 03 44 06 45 00 - ce.ia60@ac-amiens.fr
Inspection académique de la Somme - Tél. 03 22 71 25 00 - ce.ia80@ac-amiens.fr

Rectorat / Direction de l'Egalité des Chances et l'Education Prioritaire
Tél. 03 22 82 69 37 / ce.decep@ac-amiens.fr

Accompagnement éducatif, mode d'emploi ! Rectorat d'Amiens
www.ac-amiens.fr / Septembre 2008
Conception : Direction de la communication